



Monsieur le Président
Association R.E.N.A.R.D
Maison de la Nature
3 rue des Aulnes
Le Bois Briard
77680 ROISSY EN BRIE

Servon, le 6 novembre 2013

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la lettre du 7 septembre dernier, concernant votre recours gracieux à l'encontre du plan local d'urbanisme, j'ai l'honneur de vous apporter ci-après les principaux éléments de réponses aux motifs que vous soulevez.

En termes de procédure, le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 20 juin dernier est aujourd'hui exécutoire. Il n'a pas fait l'objet de lettre d'observations de la part de la Préfecture, dans le contexte du contrôle de la légalité.

Par ailleurs, concernant les moyens de forme que vous soulevez :

- La concertation préalable a été menée conformément aux termes de la délibération du 17 mars 2007. Nous sommes même allés au-delà, puisque deux réunions publiques de présentation du projet de P.L.U ont été menées, les 11 mai et 1^{er} juin 2012.
- Concernant la régularité de l'enquête publique, l'avis de la CDCEA est mentionné à plusieurs reprises par le commissaire enquêteur dans son rapport, contrairement à ce que vous avancez.

Enfin, quant aux moyens de fond que vous invoquez :

- Le ScoT, même s'il fait à ce jour l'objet d'un recours, est approuvé, exécutoire, et n'a pas fait l'objet d'observations dans le contexte du contrôle de la légalité. Le P.L.U a été considéré par la Préfecture comme compatible avec les orientations du ScoT.

Concernant le contenu du PADD, je note aussi que – contrairement à vos remarques – les objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain sont traités : ils figurent en page 27 de ce document.

- Je reconnais toutefois que la prise en compte des milieux humides, des éléments de patrimoine et de certains éléments de paysage, etc. aurait pu être approfondie : cette réflexion sera nécessairement menée lors des procédures à venir, et notamment celles relatives à l'ouverture des zones 2AU à l'urbanisation.

Restant à votre disposition pour vous entendre sur ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire

Dominique STABILE